

**CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 60'000.- DESTINÉ À LA RÉALISATION D'UNE BOUCLE DE  
REBROUSSEMENT DU BUS À L'ENTRÉE DU VILLAGE DE LANDECY (CÔTÉ SALÈVE)**

Considérant,

- l'étude réalisée en 2006 et 2007 par le bureau CITEC dont le rapport final a été présenté en mai 2007,
- la volonté, exprimée à plusieurs reprises par les habitants du village de Landecy, d'avoir une desserte de transports collectifs (pétition de juin 2002),
- le refus par les transports publics genevois (TPG) de traverser le village pour des raisons de gabarit de la chaussée et des difficultés qui en résultent,
- l'adoption du plan directeur communal de Bardonnex par le Conseil d'État le 17 juin 2009 qui prévoit d'améliorer la desserte de l'ensemble de la commune par les transports collectifs, notamment le prolongement de la ligne 44 jusqu'à Landecy,
- l'adoption du plan directeur des transports collectifs 2011-2014 qui prévoit une desserte du village de Landecy,
- les propositions émises par les TPG et la Direction générale de la mobilité concernant la desserte de Landecy,

sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

à l'unanimité, soit par 14 voix pour :

1. D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 60'000.- destiné à la réalisation d'une boucle de rebroussement du bus à l'entrée du village de Landecy (côté Salève).
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 6200.501.34



Législature 2007-2011

Délibération D-1262

Séance du 15 février 2011

3. De la porter à l'actif du bilan, 6200.141.34, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation des travaux.
5. En cas de non réalisation du projet, d'amortir ce crédit en cinq ans, soit de 2012 à 2016, par le compte de fonctionnement, 6200.331.34

Le délai pour déposer un référendum expire le 22 mars 2011.

Bardonnex, le 22 février 2011

Béatrice GUEX-CROSIER  
Présidente